

PÈLERINAGE NOTRE DAME DE FATIMA DEMANDE DE RÉSERVATION D'UN EMPLACEMENT

Je soussigné(e):

Nom:

Prénom:

N°: Rue:

L-

Tél.: E-mail:

Gsm:

Société/Club:

Nom:

N°: Rue:

L-

Matricule:

Identité registre du commerce de la société ou du club:

Numéro TVA de l'entreprise: LU

demande par la présente la réservation d'un emplacement pour la fête de «FATIMA»

Articles vendus:

.....
.....

Dimensions du stand (voiture incluse):

Longueur: Largeur:

Raccordement d'eau:

Oui Non

Raccordement électrique:

230V 16a 400V 16a 400V 32a

IMPORTANT!

La présente demande est à renvoyer à l'administration communale,

B.P. 60, L-9501 Wiltz avant le 15 mars de l'année courante.

Priorité sera donnée aux sociétés et clubs locaux.

Wiltz, le Signature:

Commune de Wiltz

Administration communale • Biergeramt • Grand-Rue 2 • L-9530 Wiltz
BP 60 • L-9501 Wiltz • Tél.: (+352) 95 99 39 1 • biergeramt@wiltz.lu • www.wiltz.lu

PÈLERINAGE NOTRE-DAME DE FATIMA MARCHÉ FOLKLORIQUE

AVIS IMPORTANT! Changement de loi depuis le 1^{er} janvier 2025 !

Au Luxembourg, **l'utilisation de vaisselle à usage unique aux événements est interdite** par la loi.



Plus d'informations dans les brochures annexées du Ministère de l'Environnement, du climat et du développement durable:



Scannez-moi



De plus, la commune de Wiltz étant écoresponsable, nous demandons aux stands de respecter les conditions suivantes:

- Respect du tri des déchets,
- Obligation de système de consigne,
- Interdiction de sachets individuels pour les sauces, sucre et lait,
- Proposez autant que possible des produits locaux, biologiques et de saison,
- Proposez autant que possible des produits issus du commerce équitable,
- Proposez des alternatives végétariennes.

Les interdictions seront à respecter strictement et des contrôles seront effectués! En cas de non-respect des conditions et des instructions, les agents communaux se réservent le droit de fermer immédiatement votre stand!

Informations logistiques

1) Matériel à apporter:

- pour le raccordement à l'eau: des tuyaux flexibles
- extincteur d'incendie (min. 6 kg)
- couverture anti-feu
- boîte de secours
- pour l'électricité: prière de vous adresser personnellement à Monsieur Luc Federspiel – luc.federspiel@wiltz.lu avant le 14 avril de l'année courante

2) En outre il faut:

pour les sociétés/clubs de Wiltz:

- disposer d'une assurance «responsabilité civile»,
- disposer d'une autorisation de débit de boissons,
- le stand doit répondre aux conditions hygiéniques, sanitaires et techniques en vigueur au Luxembourg

pour tous les autres participants:

- disposer d'une assurance «responsabilité civile»,
- disposer d'une autorisation de débit de boissons,
- le stand doit répondre aux conditions hygiéniques, sanitaires et techniques en vigueur au Luxembourg,
- être en possession d'une autorisation de commerce pour foires et marchés,
- pour les manèges, il y lieu de présenter un certificat de réception et un certificat d'exploitation d'un établissement agréé au Luxembourg.

Votre stand de vente doit être monté avant 08h00 du matin le jour de la manifestation.

Passé ce délai, la Commune de Wiltz pourra de nouveau disposer librement de votre emplacement.

Commune de Wiltz

Administration communale • Biergeramt • Grand-Rue 2 • L-9530 Wiltz
BP 60 • L-9501 Wiltz • Tél.: (+352) 95 99 39 1 • biergeramt@wiltz.lu • www.wiltz.lu